

MOUVEMENT POSTES DES ANNEXES 16 ET 17

Mouvement 2020 :

ANNEXE 17 postes à profil hors barème et hors mouvement, cette fois, on y est !

Depuis leur instauration, la FSU-SNUipp a toujours dénoncé les modalités mises en place pour les postes à profil : soumis à entretien, les candidats se voyaient départagés par un avis, variant de A à D. Si ces modalités pouvaient déjà prêter à caution (on avait souvent très étrangement exactement le même nombre d'avis A que de postes à pourvoir !), les collègues avec un même avis se voyaient départagés entre eux au barème. Nous demandions un avis « favorable » ou « non » se basant que le constat que le collègue disposait ou non de la qualification demandée pour un poste particulier . En CAPD, les élus de la FSU-SNUipp ont toujours obtenu de l'IA qu'il justifie ses choix, notamment dans le cas d'avis éliminatoires.

Cette année, notre IA va plus loin, toujours en application de la loi de refondation de la fonction publique, qui prévoit la multiplication des postes à profil : sa circulaire mouvement indique que s'agissant des postes à profil « *la sélection des candidats s'effectue hors barème et hors mouvement. Ces postes sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions du Directeur académique de l'Education nationale.* » Ainsi, l'administration toute puissante peut désormais choisir en dehors de toute transparence et équité le candidat qu'elle souhaite.

Il est certain que ces nouvelles dispositions de recrutement ne se feront pas au bénéfice de la profession, car elles placent les enseignants et personnels sous la gestion directe de leur supérieur et sans le contrôle des élus du personnel.

Quand le chat n'est pas là, les souris dansent...

C/ LES POSTES À PROFIL (PAP) ANNEXE 17

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue hors barème et hors mouvement.

Ces postes, consultables en annexe 17, feront l'objet d'un appel à candidature avec fiche de poste, en cas de vacance de poste. Lors de cet appel à candidature, les candidats adresseront une lettre de motivation et un CV.

Le choix des candidats sélectionnés par une commission d'entretien est arrêté par le Directeur académique de l'Education nationale.

Annexe 17 : Listes des postes à profil accessibles hors mouvement et après entretien
 Coordonnateur pédagogique du pôle ITEP Saint-Antoine à Chinon et enseignant référent des équipes de suivi de scolarisation 1er et 2nd degré
 Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) pour enfants présentant des troubles envahissants du développement
 Enseignant référent du pôle évaluation enfance de la maison départementale des personnes handicapées du département (MDPH)
 Directeur de l'IRECOV
 Directeur du CMPP
 Personne ressource des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés)
 Directeur de l'école primaire Raspail à Tours
 Directeur de l'école Francis Poulenc à Tours
 Coordonnateur du service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD)
 Coordonnateur du dispositif relais

Coordonnateur du dispositif d'accompagnement à la scolarisation des élèves handicapés
 Conseiller pédagogique ASH
 CP ASH et coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés
 Postes de directeur d'école bénéficiant d'une décharge complète
 Postes de directeur d'école en réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+
 Poste de « la Charpraie », classe atelier environnement et sciences
 Poste d'apprentissage de la lecture/écriture à partir de la littérature jeunesse au cycle 2 en partenariat avec la médiathèque de Saint-Pierre-des-Corps
 Coordonnateur de l'Ecole du socle à Richelieu
 Coordonnateur du réseau écoles-collèges du Grand Pressigny et Preuilly-sur-Claise
 Coordonnateur d'un réseau de l'éducation prioritaire
 Conseiller pédagogique départemental EPS

Conseiller pédagogique départemental langues vivantes
 Conseiller pédagogique départemental Arts visuels
 Conseiller pédagogique départemental Education musicale
 Conseiller pédagogique chargé de communication
 Conseiller pédagogique chargé de la formation initiale et continue
 Conseiller pédagogique Réussite au cycle 2/ Education prioritaire
 Conseiller pédagogique Mathématiques
 Conseiller pédagogique Maternelle
 Conseiller pédagogique culture scientifique
 Conseiller pédagogique formation formateurs/EP
 Conseiller pédagogique numérique
 Conseiller pédagogique Climat scolaire
 Postes d'adjoint LV allemand
 Postes d'adjoint LV anglais dans le dispositif E.M.I.L.E

B/ Les postes à exigence particulière (PAEP) ANNEXE 16

Il s'agit des postes justifiant d'un pré-requis (titres, diplômes ou liste d'aptitude), des postes privilégiant une certification complémentaire et des postes nécessitant une compétence particulière. L'accès à certains de ces postes est soumis à la consultation d'une commission d'entretien.

1- Les postes à exigence particulière accessibles sans entretien

a) Directions d'école à deux classes et plus

b) Ecoles d'application

> Direction d'école d'application :

> Adjoints d'application (Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs -PEMF) :

> Enseignants assurant une décharge totale

c) Conseillers pédagogiques de circonscription :

d) Adjoint spécialisé dans l'ASH

> Les enseignants travaillant en RASED :

> Autres postes : ULIS, Etablissements spécialisés, enseignants référents et autres postes (annexes 9 A, 9 B, 10 et V)

2- Les postes à exigence particulière accessibles après entretien

ANNEXE 16 : POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES POURVUS APRES ENTRETIEN AVEC UNE COMMISSION – MOUVEMENT 2020

PROCEDURE DE RECRUTEMENT :

- Saisie du vœu sur I-PROF et envoi d'une lettre de motivation et d'un CV, en précisant le poste sollicité. Pour les postes particuliers, le code est rappelé sur la présente annexe en bleu.

- Les demi-postes et les postes non codifiés doivent être demandés par courrier en précisant leur classement dans la hiérarchie des vœux (courrier à adresser à la Division des Personnels enseignants de la Direction des services départementaux de l'Education nationale), avant la date de fermeture du serveur. Joindre une lettre de motivation et un CV.

- Procédure de nomination avec commission d'entretien, conformément aux règles départementales en vigueur.

Attention : la convocation aux entretiens sera envoyée sur la messagerie professionnelle académique après la fermeture du serveur.

Pour accéder à la boîte académique, veuillez vous connecter à l'adresse suivante : https://pia.ac-orleans-tours.fr/iwc_frame_pia/

1.FLECHAGE DES POSTES DE L'ECOLE PRIMAIRE RASPAIL ACCUEILLANT DES ELEVES SOURDS OU MALENTENDANTS 3

2.POSTES DE SCOLARISATION DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES DANS LE 1ER DEGRE (EANA) : 4

3.SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV) DANS LE 1ER DEGRE 5

4.ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS UNE

CLASSE DEDIEE « DISPOSITIF SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS » CLASSES A NIVEAU SIMPLE EN REP, REP+, QPLV) 7

5.POSTES A LA MAISON D'ARRET : à demander par courrier 9

6.ENSEIGNANTS EN HOPITAL DE JOUR OU SERVICE DE PEDOPSYCHIATRIE 10

7. ENSEIGNANT/PERSONNE REFERENTE AU CENTRE DE RESOURCES AUTISME (TOURS) : 11

8. ENSEIGNANTS AU CHEVET DES ENFANTS OU ADOLESCENTS MALADES OU ACCIDENTES 13

9. ENSEIGNANT AUPRES DES ELEVES PRESENTANT UN REFUS SCOLAIRE ANXIEUX ET AU CHEVET DES ELEVES MALADES OU ACCIDENTES à demander par courrier 14

10. ENSEIGNANT REFERENT DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES ERSEH : (voir l'annexe 10 Secteurs ERSEH) 15

11. E-RUN : ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE : 16

